

IYALY SRL
Via Pola 23
20124 Milano (MI)
Ambroslyaly
Nectar for People

FICHE TECHNIQUE

del 07/05/2024

PHOTOS DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

HAIR PLUS
Avec Biotine, Cystine, Méthionine, Extrait de Prêle et Zinc ULTRAZIN®

CONTENANCE

60 capsules da 600 mg
36g e 1.26 oz

PAO & CERTIFICAZIONI



CODE ARTICLE

INT003

DESCRIPTION

Hair plus est un complément alimentaire formulé pour favoriser la santé des cheveux, de la peau et des ongles. La biotine, également connue sous le nom de vitamine B7, est réputée pour son rôle dans la promotion de la croissance des cheveux et des ongles, tandis que la cystine et la méthionine sont des acides aminés importants pour la production de kératine, une protéine clé pour la santé des cheveux et des ongles.

L'extrait de prêle est riche en silicium, un minéral essentiel à la structure et à la solidité des cheveux, de la peau et des ongles. Enfin, le zinc participe à la synthèse des protéines et à la régénération cellulaire, contribuant ainsi à la santé globale de la peau et au maintien des tissus.

Hair plus est le complément alimentaire idéal pour tous ceux qui souhaitent améliorer la santé et l'apparence de leurs cheveux, de leur peau et de leurs ongles, en soutenant leur croissance, leur force et leur vitalité.

INGRÉDIENTS

Agent de charge : cellulose microcristalline ; equisetum E.S. tit. 2% silice (equisetum arvense L, herbe), L-cystine, L-méthionine, gélule végétale (hydroxypropylméthylcellulose), ultrazin® (oxyde de zinc, amidon de riz pré-gélatinisé (oryza sativa), esters saccharifères d'acides gras, lécithine de tournesol (E322), phosphate tricalcique (E341), farine de riz) anti-agglomérant : dioxyde de silicium ; sélénite de sodium, vitamine H (Biotine).

CONTENUTO MEDIO	per dose giornaliera (*)	VNR (**) (%)
Zinc	5 mg	50%
Prêle E.S. Dont silice	100 mg 2 mg	-
L-Cystine	100 mg	-
L-Méthionine	100 mg	-
Biotine	50 mcg	100%
Sélénium	27,5 mcg	50%

dose journalière () = 1 gélule*

VNR (**) = Valeurs nutritionnelles de référence (adultes) conformément au règlement (UE) n° 1169/2011

EFFET PHYSIOLOGIQUES

Complément alimentaire contenant les acides aminés soufrés L-cystine et L-méthionine, ainsi que de la biotine, du sélénium et ultrazin®, une formule brevetée de Zinc sucrosomal® qui contribue au maintien physiologique d'une chevelure normale. L'extrait de prêle favorise le trophisme physiologique du tissu conjonctif et le bien-être normal des cheveux.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre 1 gélule par jour, de préférence entre les repas.

AVERTISSEMENT

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain. Ne pas dépasser l'apport journalier recommandé. Tenir hors de portée des enfants de moins de trois ans.

CONSERVATION

Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption se réfère au produit dans son emballage non ouvert et correctement conservé.

IYALY Srl. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances susceptibles de provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous.

ALLERGÈNES	LA PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU RÉSIDUS D'ALLERGÈNES DANS LES INGRÉDIENTS
1. Céréales contenant du gluten, c'est-à-dire blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NON	NON	NON
3. Œufs et ovoproduits	NON	NON	NON
4. Poissons et produits de la pêche, à l'exception : a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes (b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.	NON	NON	NON
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NON	NON	NON
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception : a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols d'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés.	NON	NON	NON
7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception : a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactiol.	NON	NON	NON
8. Fruits à coque, à savoir : amandes (<i>amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>corylus avellana</i>), noix (<i>juglans regia</i>), noix de cajou (<i>anacardium occidentale</i>), noix de pécan (<i>carya illinoensis</i> (wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (<i>bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix du queensland (<i>macadamia ternifolia</i>), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole.	NON	NON	NON

ALLERGENES	LA PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT	INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT
9.Céleri et produits à base de céleri	NON	NON	NON
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NON	NON	NON
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NON	NON	NON
12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant.	NON	NON	NON
13. Lupin et produits à base de lupin.	NON	NON	NON
14. Mollusque et crustacés et produits à base de mollusques et crustacés.	NON	NON	NON